

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole élémentaire publique
Theillier Desjardins
Saint Quentin (Aisne)**

Note de Première Phase (NPP)

Décembre 2010 – N° 0021951K_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole élémentaire publique Theillier Desjardins Saint Quentin (Aisne)

Note de Première Phase (NPP)

Décembre 2010 – N° 0021951K_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Benoit MONNIOT	Ingénieur de projet
Vérificateur	Stéphanie SOENE	Chef de projet
Approbateur	Anne BARITEAU	Directrice de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL).

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école élémentaire publique Theillier Desjardins est localisée au n°3 de la rue de Flandre sur la commune de Saint Quentin (02). Cette école est la propriété de la ville de Saint Quentin. Elle accueillait 206 élèves âgés de 6 à 12 ans à la rentrée 2010. Le nombre d'adultes (personnel d'enseignement et d'encadrement) s'élevait à 24. L'école se compose de deux bâtiments :

- le bâtiment dénommé « Est » est édifié en rez-de-chaussée en partie Sud et Nord et présente deux étages sur cave dans sa partie centrale occupée par des logements de fonction. Les parties Nord et Sud (en rez-de chaussée) du bâtiment sont dédiées à la vie scolaire et comprennent deux gymnases, la salle d'art plastique et de musique, les sanitaires, les bureaux et la tisanerie ;
- le bâtiment dénommé « Ouest » présente un étage et est consacré à l'enseignement. On y trouve des salles de classe, une salle informatique et des sanitaires. Ce bâtiment est partiellement construit sur caves. On note la présence d'une chaufferie à gaz en sous-sol.

L'école possède une cour de récréation recouverte d'enrobé sur l'intégralité de sa surface, mis à part au niveau de l'emplanture de quatre arbres. Une zone d'espace vert avec un jardin pédagogique est présente à l'arrière du bâtiment « Ouest ». Seuls les enfants de la classe d'intégration sociale y ont accès pendant les heures consacrées au jardinage.

Lors de la visite, il a été constaté que les bâtiments Est et Ouest comportent chacun un sous-sol partiel. Aucun indice visuel ou olfactif laissant présager une potentielle pollution n'a été relevé sur les sols au droit de ces sous-sols.

Résultats des études historiques et documentaires

L'ETS est implanté en contiguïté d'un site recensé dans BASIAS (n° PIC0201416), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

Situé au n°73 de la rue Xavier Aubryet, le site BASIAS PIC0201416 correspond à l'entreprise MARTIN, négociant en fioul, charbon et bois. L'étude historique n'ayant pas permis de conclure de façon certaine sur l'absence de stockage d'hydrocarbures à cette adresse, nous considérerons la présence d'une ancienne cuve de fioul comme possible sur la parcelle mitoyenne à celle de l'ETS.

Un autre site BASIAS (n°PIC0200125) ayant exercé une activité de serrurerie – tolerie a été recensé à 60m au sud de l'ETS. Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique la présence, au droit du site, d'une nappe d'eau souterraine circulant entre 15 et 20 m de profondeur dans la Craie. Cette nappe est supposée s'écouler vers le Sud-sud-est, en direction de la Somme qui se trouve à environ 450 m du site de l'ETS. L'école élémentaire est donc positionnée en latéral hydraulique de l'ancien négoce en fioul, bois et charbon contigu à l'ETS et à 60m en amont hydraulique de la serrurerie-tolerie.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école élémentaire, trois scénarii d'exposition sont considérés, un seul est retenu :

- l'inhalation de l'air à l'intérieur des bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS PIC0201416 :

La distance entre les bâtiments de l'ancien dépôt contigu à l'emprise de l'ETS et ceux de l'ETS ne permet pas de conclure à l'absence d'une influence potentielle du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'école élémentaire via un transfert de composés volatils dans les sols voire la nappe. Ce scénario est donc retenu.

Les deux autres scénarii ne sont pas retenus :

- l'ingestion de sol :

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'est pas retenu du fait de l'âge des enfants (6 à 12ans) pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent. Par ailleurs la distance séparant l'ancien dépôt de fuel, bois et charbon et le jardin pédagogique (plus de 80 m) permet d'exclure une influence potentielle

du BASIAS sur la qualité de son sol.

- L'ingestion d'eau potable :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS contigu PIC0201416, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'impact du site BASIAS PIC0201416 (négoce en fuel, bois et charbon) sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que l'école élémentaire Theillier Desjardins fasse **l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (Phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air intérieur de la cave du bâtiment Ouest et l'air sous dalle du bâtiment Ouest.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».